

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1612

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 25 BIS A

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« répondant aux conditions prévues au titre V du livre I^{er} du code de commerce. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de cohérence.